

## **MAIRIE DE CHATELNEUF**

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : chatelneuf.mairie@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du 12/11/2021 19 h 00

Salle de la Mairie

580 rue Principale

**Sont présents :** Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jacques GIRARDOT (2<sup>ème</sup> Adjoint) :  
Madame la conseillère : Catherine POINOT et Messieurs les conseillers : Pascal FOMINE, Guillaume  
BLONDEAU

**Sont absents :** Mesdames Juline DOUCEY et Collette HUMBERT. Messieurs : Benjamin MITTAY, David  
SEILLER (procuration donnée à Bruno RAGOT), Romain VIENOT

**Secrétaire de séance :** Stéphane VANNOZ

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I - Approbation du compte rendu de la séance du 14/10/2021 :**

Approuvé à l'unanimité

#### **II – Comptes rendus de réunion :**

##### **a) SIVOS du plateau :**

Le compte rendu est conforme à la présentation faite au conseil municipal précédent.

##### **b) Assemblée générale de l'association des Maires du Jura (AMJ)**

Elle eu lieu le 15 Octobre à Juraparc. Après une présentation du rapport moral par Madame Sandrine Pacoud (présidente), puis du bilan financier, il est dressé une rétrospective sur l'ensemble des formations dispensées au cours de l'année 2021. Ce fut l'un des objets majeurs auquel a contribué l'association. Deux de nos conseillers ont pût en bénéficier.

##### **c) Assemblée générale de l'association des Maires ruraux du Jura (AMR)**

C'est à Villeneuve-sous-Pymont, le 16 Octobre 2021 que siège l'assemblée générale. C'est un temps fort pour cette nouvelle association qui contribue essentiellement à représenter et soutenir les communes rurales (moins de 2500 habitants) dans leurs actions. Madame Josette PIERS (présidente) avait invité M. Jean-Paul CARTERET (Vice-président national) ainsi que Mme Caroline POULAIN Sous-Préfète de l'arrondissement de St-Claude.

L'agenda Rural (plan d'action gouvernemental en faveur du monde rural) fut largement évoqué et débattu.

##### **d) Contrat local de santé CCCNJ : (CLS)**

C'est le 04 Novembre à l'Oppidum que se retrouvent, ARS, Département, Communautés de communes Arbois-Poligny-Salins et Champagnole-Nozeroy pour dresser un état des lieux de l'offre de soins sur le territoire.

#### **III- compte rendu de commissions:**

##### **a) Animation :**

L'inauguration de l'Espace SYAMOUR est reportée au 22 Janvier 2022. Portraits et témoignages marquants, nous racontant la vie du village sont en préparation. Petits films, exposition et support théâtral seront au rendez-vous.

Le prochain bulletin municipal paraîtra au mois de Février 2022.

La réunion pour l'avancée du site web est reportée.

**a) Urbanisme :**

La réunion commission n'ayant pu avoir lieu, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur deux demandes d'achat de terrain.

- 1) Demande de M et Mme LANDRIN pour l'achat de 15 ou 20 ares sur la parcelle contiguë à leur propriété. Le conseil donne son accord pour la vente de la parcelle A 143 au prix de 15euros le mètre carré. La parcelle 879 « Chez Labourrier » reste actuellement réservée aux projets de futurs aménagements communaux
- 2) Demande de M. Julien Salabay et Mme Charlotte RAGOT pour l'acquisition d'une bande de terrain (ancien chemin) partageant leur propriété. Accord de principe du conseil municipal. Avant toute décision définitive il faudra procéder aux démarches nécessaires auprès des organismes compétents.

**Délibérations :**

**1) Règlement du cimetière :**

**ANNULE ET REMPLACE la Délibération n° 05032021**

**CONCESSIONS ET REGLEMENT CIMETIERE**

Après présentation du règlement du cimetière et des contributions attachées au concessions il est proposé :

Concessions cimetière (par mètre carré) :

- 30 ans : 70 € + 50 % au-delà de 2 m<sup>2</sup>
- 50 ans : 100 € + 50 % au-delà de 2 m<sup>2</sup>

Columbarium :

- 15 ans : 250 €
- 30 ans : 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à 7 voix pour

**2) DECI Choix de la maîtrise d'œuvre :**

**Désignation du maître d'œuvre**  
**pour l'opération : Création de 5 réserves (DECI) Défense Extérieure Contre l'Incendie**

**Le Conseil Municipal,**

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux suivants : Création de 5 réserves (DECI) Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

Vu la proposition de Monsieur Le Maire de retenir le SIDEC en qualité de maître d'œuvre ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

Retient la proposition de Monsieur Le Maire, à l'unanimité, et attribue la mission de maîtrise d'œuvre au SIDEC pour l'opération visée ci-dessus ;

Prend note que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés forfaitairement à 8 661.35 € HT pour une mission comprenant les éléments AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR et portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 217 000.00 € HT ;

Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

### **Questions diverses :**

- Approbation des lignes directrices de gestion pour prise de l'arrêté et saisine
- GIE IMPA :  
Une subvention supplémentaire a été accordée dans le cadre du projet de développement du lien social et lutte contre l'isolement. Le montant globale de la subvention est de 5000 euros.
- Bornage :  
Il fut procédé par le cabinet Colin au bornage contradictoire du chemin de desserte reliant le chemin des Prés Serriés à la RD40 Ce chemin devra être désobstrué pour être à nouveau rendu libre à la circulation.
- En partenariat avec l'union commerciale champagnolaise, des bons d'achat d'une valeur de 50 euros seront offerts aux habitants de 70 ans et plus.

Séance levée à 22 h 00

Le Maire

Bruno RAGOT



